RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 32025
Numéro SIREN : 892 015 355
Nom ou dénomination : ALCOME

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2023 sous le numéro de dépôt 35260

Christophe PUIG
Patrice LE ROUX

SAS ALCOME

88 avenue Des Ternes
75017 PARIS 17

Rapport Comptable au 31/12/2022

CAPEXIA Paris : 16 Rue d'Athènes – 75009 PARIS
Adresse de correspondance : CAPEXIA – La Fleuriaye – BP 90744 – 44481 Carquefou cedex
Tél. : +33 1 46 22 84 60 – Fax : +33 1 44 40 41 82 – Email : capexia@capexia.fr – Site : www.capexia.fr

SAS au capital de 30 000 euros – RCS Paris 752 951 418 – N° TVA : FR 377 529 514 18
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Ile de France

Sommaire

Rapport de l'Expert Comptable **2**

Comptes annuels **3**

Bilan 4

Compte de résultat 6

Annexe 7

Etats détaillés **23**

Bilan détaillé 24

Compte de résultat détaillé 26

Liasse fiscale **29**

Rapport de l'Expert Comptable

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 15/01/2021, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS ALCOME relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	28 374 161
Chiffre d'affaires	20 338 430
Résultat net comptable (Bénéfice)	

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à CARQUEFOU

PUIG Christophe
Expert–Comptable

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	315 217	57 582	257 635	224 726
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	21 396	5 663	15 733	10 089
Immob. en cours / Avances & acomptes				9 550
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	23 104		23 104	13 014
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**359 716**	**63 245**	**296 472**	**257 379**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	13 206		13 206	
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 124 363		2 124 363	1 035 611
Fournisseurs débiteurs	25 170		25 170	
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	587 049		587 049	335 980
Autres créances	9		9	
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 274 119		25 274 119	8 433 474
Charges constatées d'avance	53 773		53 773	13 890
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**28 077 689**		**28 077 689**	**9 818 955**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**28 437 406**	**63 245**	**28 374 161**	**10 076 334**

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**100 000**	**100 000**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	15 060 973	6 831 624
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**15 060 973**	**6 831 624**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 781 175	265 363
Personnel	*42 851*	*8 375*
Organismes sociaux	*52 805*	*15 788*
Etat, Impôts sur les bénéfices	*831*	*360*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*1 089 238*	*817 964*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	*6 765*	*3 166*
Dettes fiscales et sociales	1 192 491	845 652
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 239 522	2 033 694
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**13 213 187**	**3 144 710**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**28 374 161**	**10 076 334**

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 11/12/20 au 31/12/21 13 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Production vendue (services)	20 338 430	8 296 754	12 041 675	145,14
Chiffre d'affaires net	**20 338 430**	**8 296 754**	**12 041 675**	**145,14**
Autres produits	10		10	NS
Total produits d'exploitation	**20 338 440**	**8 296 755**	**12 041 685**	**145,14**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	164 725		164 725	
Variation de stock (m/ses)	-13 206		-13 206	
Autres achats & charges externes	11 124 317	1 316 725	9 807 592	744,85
Impôts, taxes et vers. assim.	9 978	1 547	8 431	545,03
Salaires et Traitements	535 328	92 175	443 153	480,77
Charges sociales	236 010	42 168	193 842	459,69
Amortissements et provisions	8 280 447	6 843 771	1 436 676	20,99
Autres charges	10	9	1	7,50
Total charges d'exploitation	**20 337 609**	**8 296 395**	**12 041 214**	**145,14**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**831**	**360**	**471**	**130,83**
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMP	**831**	**360**	**471**	**130,83**
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Impôts sur les bénéfices	831	360	471	130,83
BENEFICE OU PERTE				

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ALCOME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 28 374 161 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/04/2023 par le Conseil d'Administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
 3 à 7 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Autres éléments significatifs

1. Suivi des agréments de l'Eco-organisme ALCOME :

La filière Responsabilité Elargie des Producteurs - dite « REP » - dérive du droit communautaire et a été codifiée aux articles L.541-10 et suivants du code de l'environnement.

La filière REP pose en effet pour principe que les producteurs au sens de l'article L. 541-10 du code de l'environnement - soit « toute personne physique ou morale qui élabore, fabrique, manipule, traite, vend ou importe des produits générateurs de déchets ou des éléments ou matériaux entrant dans leur fabrication » - doivent être impliquées dans la gestion des déchets qu'elles génèrent et leur réintroduction dans l'économie.

La filière REP sur les produits du tabac a été instaurée à compter du 1er janvier 2021 dans la continuité de la directive 2019/904 du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement et de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, codifiée aux articles L.541-10 et suivants du code de l'environnement.

Les obligations et objectifs de l'éco-organisme chargé par les fabricants de tabac de la gestion des déchets issus de la filière a été fixé par un cahier des charges publié au Journal Officiel le 18 février 2021.

Dans ce cadre, la société ALCOME SAS a été immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 892 015 355 le 15 décembre 2020 avec un début d'activité fixée au 11 décembre 2020.

La société ALCOME a été agréée, par arrêté du 28 juillet 2021, pour une durée de six ans, à compter de la date de publication de l'arrêté, pour acquitter, en tant qu'éco-organisme, les producteurs des produits du tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits du tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

2. Soutiens aux collectivités et autres personnes publiques :

L'éco-organisme établit un contrat type visant à proposer des dispositifs de collecte des mégots et leur gestion, dans les conditions prévues à l'article R. 541-105.
Ce contrat type propose la mise à disposition sans frais de dispositifs de collecte des mégots aux lieux convenus avec les personnes suivantes qui en font la demande :
- les personnes publiques mentionnées au 3° de l'article R. 541-111 ;
- toute personne dont l'activité professionnelle conduit à la production de mégots susceptibles de se retrouver dans l'espace public.

Ce contrat type prévoit que ces personnes peuvent choisir :
- d'assurer elles-mêmes la gestion des mégots ainsi collectés ;
- ou que l'éco-organisme pourvoit à leur gestion, y compris ceux collectés dans les dispositifs mis en place par ces personnes antérieurement à la date d'agrément de l'éco-organisme.
Les soutiens financiers versés aux communes dépendent d'un barème fixé par habitant et par an, qui ont été pondérés par un facteur multiplicatif de 0,5 pour l'année 2021 et de 0,75 pour l'année 2022. Ce barème est issu du cahier des charges.

S'agissant des personnes publiques autres que les collectivités territoriales chargées d'assurer la salubrité publique, l'éco-organisme prend en charge, à leur demande, 80 % des coûts optimisés qui sont relatifs aux opérations de nettoiement qu'elles assurent.
L'éco-organisme établit une convention avec ces personnes. Cette convention précise les modalités selon lesquelles sont déterminés les coûts optimisés des opérations de nettoiement et les modalités de versement des soutiens financiers.

Faits caractéristiques

3 - Autres informations

A ce jour, la crise Ukrainienne qui a débuté en février 2022 n'a pas eu d'impact sur l'activité de notre société.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	236 427	78 790		315 217
Immobilisations incorporelles	**236 427**	**78 790**		**315 217**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		4 486		4 486
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 536	6 375		16 911
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	9 550		9 550	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**20 086**	**10 861**	**9 550**	**21 396**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	13 014	10 090		23 104
Immobilisations financières	**13 014**	**10 090**		**23 104**
ACTIF IMMOBILISE	**269 526**	**99 740**	**9 550**	**359 716**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste Virements de l'actif circulant Acquisitions Apports Créations Réévaluations	78 790	10 861	10 090	99 740
Augmentations de l'exercice	**78 790**	**10 861**	**10 090**	**99 740**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste Virements vers l'actif circulant Cessions Scissions Mises hors service		9 550		9 550
Diminutions de l'exercice		**9 550**		**9 550**

Immobilisations incorporelles

- Immobilisations incorporelles - Poste Concession et droits similaires :

Ce poste comprend essentiellement le coût de développement du portail internet pour la gestion des relations contractuelles entre l'éco-organisme et les communes ou groupement ainsi que les autres personnes publiques. Ce portail permet aussi de gérer la relation avec les metteurs sur le marché.

Les coûts engagés dans la phase de recherche (études de faisabilité, détermination des objectifs et des fonctionnalités, ..) sont constatés dans les charges de l'exercice.

Les coûts engagés pendant la phase de développement sont portés à l'actif.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 701	45 881		57 582
Immobilisations incorporelles	**11 701**	**45 881**		**57 582**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		39		39
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	447	5 178		5 625
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**447**	**5 216**		**5 663**
ACTIF IMMOBILISE	**12 147**	**51 097**		**63 245**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 813 468 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 104		23 104
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 124 363	2 124 363	
Autres	612 229	612 229	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	53 773	53 773	
Total	**2 813 468**	**2 790 364**	**23 104**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

- Poste Autres créances :

Ce poste comprend la TVA déductible pour 214 163 € et la TVA à régulariser sur les Avoirs à établir pour 372 886 €.

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 133 684
Total	**1 133 684**

- Factures à établir :

Voir note sur le chiffre d'affaires - Contribution des adhérents

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 100 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	6 831 624	8 229 349			15 060 973
Total	**6 831 624**	**8 229 349**			**15 060 973**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		8 229 349			
Financières					
Exceptionnelles					

1 - Provision pour charges futures :

Conformément à son statut d'éco-organisme à but non lucratif, la société ALCOME SAS doit affecter toutes les recettes perçues de ses adhérents aux missions pour lesquelles elle a été agréée en tant qu'éco-organisme.

Aussi, la partie non encore utilisée à la clôture de l'exercice 2022 a fait l'objet d'une provision pour charges futures de 8 229 349 €, afin de prendre en compte les dépenses futures non encore engagées au titre de l'année 2022 mais se rattachant à ses recettes 2022.
Il en résulte un résultat comptable de la société ALCOME SAS au titre son activité d'éco-organisme égal à zéro.
Le total de la provision pour charges futures au 31 12 2022 s'établit à 15 060 973 €.

Dans le cadre d'un rescrit fiscal formulé par la société le 22 décembre 2021, l'Administration fiscale a accepté , le 23 mars 2022, la déductibilité fiscale de la provision pour charges futures.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 213 187 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 781 175	9 781 175		
Dettes fiscales et sociales	1 192 491	1 192 491		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 239 522	2 239 522		
Produits constatés d'avance				
Total	**13 213 187**	**13 213 187**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	321 379
FNP - Soutiens communes	8 448 324
Dettes provis. pr congés à payer	29 517
Personnel - autres charges à payer	13 334
Charges sociales s/congés à payer	13 613
Etat - autres charges à payer	744
Clients - RRR à accorder	2 237 317
Total	**11 064 228**

Notes sur le bilan

- Facture non parvenues - Soutiens aux communes :

Seuls ont été constatées en factures non parvenues, les engagements auprès de communes ayant finalisé leur parcours sur le portail internet et notamment signé le contrat type avec la société ALCOME avant le 31 décembre 2022.

- Avoirs à établir :

Voir note sur le chiffre d'affaires - Contribution des adhérents

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	53 773		
Total	**53 773**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	20 338 430		20 338 430
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	**20 338 430**		**20 338 430**

- Contributions adhérents :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les adhérents est déterminé sur la base des factures émises prenant en compte les déclarations de mises sur le marché au cours de la période.

Les contributions financières des adhérents ont été facturées par acomptes en 2022 sur la base des quantités de produits de tabac mises sur le marché par catégorie de l'année 2021, en fonction d'un barême amont, et de l'application d'une éventuelle éco-modulation.

La société a régularisé en 2023 le montant des facturations d'acomptes à partir des quantités de produits de tabac mises sur le marché par catégorie de l'année 2022, et déclarés à la date d'arrêté des comptes.

Dans ce cadre, il a été constaté dans les comptes au 31 12 2022 :
- des factures à établir pour un montant HT de 944 737 € (soit 1 133 684 € TTC)
- des avoirs à établir pour un montant HT de 1 864 432 € (soit 2 237 317 € TTC)

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 25 237 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Dans une décision du 28 juillet 2022, le Conseil d'Etat a annulé le cahier des charges publié par arrêté du 5 février 2021, pour absence de consultation publique avant sa parution.
Un nouveau cahier des charges a été publié en date du 23 novembre 2022 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2023. Ce nouveau cahier des charges précise que l'agrément du 27 juillet 2021 est toujours en vigueur.
En date du 7 mars 2023, Alcome a déposé un complément à sa demande d'agrément afin de répondre aux obligations du nouveau cahier de charges.
La Cifrep du 6 avril dernier a acté la réponse d'Alcome.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	**5**	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Obligations de communication	*693 000*
Obligations de Recherche et Développement	*315 000*
Autres engagements donnés	1 008 000
Total	**1 008 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

1 - Respect des obligations des cahiers des charges et Loi AGEC

1.1 – Actions de communication mises en œuvre par l'éco-organisme

Le paragraphe 5.2 du cahier des charges d'Alcome prévoit que « l'éco-organisme consacre chaque année au moins 5% du montant total des contributions financières qu'il perçoit au soutien d'actions d'information et de sensibilisation, dont la création d'espace sans tabac et la distribution de cendriers de poche ».

--> Sur l'exercice 2021, les dépenses engagées au titre d'actions d'information et sensibilisation s'élevaient à 54 k€, contre un engagement valorisé à 415 k€.

--> Sur l'exercice 2022, les dépenses engagées au titre d'actions d'information et sensibilisation s'élèvent à 685 k€, contre un engagement valorisé à 1 017 k€.

--> Ainsi, l'engagement porté par Alcome sur l'obligation en actions d'information et sensibilisation s'élève à 693 k€ au 31 décembre 2022.

1.2 – Recherche et Développement

Le paragraphe 6.1 du cahier des charges d'Alcome prévoit que « L'éco-organisme consacre sur la durée de son agrément au moins 2% du montant total des contributions financières qu'il perçoit à des projets de recherche et développement publics ou privés ».

--> Sur l'exercice 2021, aucune dépense de recherche et développement n'avait été engagée, contre un engagement valorisé à 166 k€.

--> Sur l'exercice 2022, les dépenses engagées pour la recherche et développement s'élèvent à 258 k€, contre un engagement valorisé à 407 k€.

--> Ainsi, l'engagement porté par Alcome sur l'obligation en recherche et développement s'élève à 315 k€ au 31 décembre 2022

Autres informations

--> Ainsi, l'obligation est respectée à la clôture 2022.

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
SA EUROPEENNE DE CAUTIONNEMENT	*925 000*
Avals et cautions	925 000
Autres engagements reçus	
Total	**925 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 4 030 euros

Au titre de l'exercice clôturant le 31 décembre 2022, le montant de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière tient compte des paramètres suivants :
• Départ en retraite : 64 ans
• Modalité de départ en retraite : Départ volontaire
• Convention collective : Droit du travail
• Table de mortalité prescrite par le code des assurances : TV 88/90
• Taux d'actualisation net : 3,50 %, en référence au taux IBOXX € corporate AA+
• Taux d'évolution des salaires : 2,00 % pour les Cadres ; 2,000% pour les Non-Cadres.
• Application d'un taux de turn-over global de 2 % ; Nul au-delà de 60 ans ;
• Taux de charges sociales : 43 %.

Le montant de l'engagement global est diminué des sommes externalisées auprès des assureurs.

Compte tenu de ces hypothèses, le montant des engagements de retraite au 31 12 2022 s'établit à 4 030 €.

Etats détaillés

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
20500000 - Concessions et droits similair	315 216,56		315 216,56	236 426,56
28050000 - Amortis. concess. & droits sim		57 581,71	-57 581,71	-11 700,68
Concessions, brevets et droits assimilés	315 216,56	57 581,71	257 634,85	224 725,88
Immobilisations corporelles				
21810000 - Instal.gales, agenct, aménagt.	4 485,60		4 485,60	
21831000 - Matériel informatique	16 910,59		16 910,59	10 535,51
28181000 - Amortis. instal. gales, agenct.		38,63	-38,63	
28183000 - Amortis. matér.bureau et infor		5 624,50	-5 624,50	-446,70
Autres immobilisations corporelles	21 396,19	5 663,13	15 733,06	10 088,81
23100000 - Immobilisat. corporelles en co				9 550,00
Immob. en cours / Avances & acomptes				9 550,00
Immobilisations financières				
27510000 - Dépots	23 103,60		23 103,60	13 014,00
Autres immobilisations financières	23 103,60		23 103,60	13 014,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**359 716,35**	**63 244,84**	**296 471,51**	**257 378,69**
Stocks				
37000000 - Stocks de marchandises	13 206,00		13 206,00	
Marchandises	13 206,00		13 206,00	
Créances				
41100000 - Clients	957 825,33		957 825,33	820 671,69
41130000 - Clients Intracommunautaires	6 000,00		6 000,00	15 984,12
41140000 - Clients DOMTOM	26 852,81		26 852,81	
41810000 - Clients - factures à établir	1 133 684,40		1 133 684,40	198 954,80
Clients et comptes rattachés	2 124 362,54		2 124 362,54	1 035 610,61
40100000 - Fournisseurs	25 169,71		25 169,71	
Fournisseurs débiteurs	25 169,71		25 169,71	
44520000 - TVA due intracommunautaire	45,79		45,79	
44562000 - TVA déductible s/immobilisati	3 586,95		3 586,95	
44566000 - TVA déductible s/aut.biens et	167 130,29		167 130,29	17 820,56
44586000 - TVA sur factures non parvenu	43 400,19		43 400,19	10 982,20
44587000 - TVA sur factures à établir				307 177,60
44587100 - TVA sur AAE	372 886,20		372 886,20	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	587 049,42		587 049,42	335 980,36
46710000 - NDF Marie Noelle Duval	9,48		9,48	
Autres créances	9,48		9,48	
Divers				
51210000 - Banque Palatine	25 274 119,00		25 274 119,00	8 433 474,21
Disponibilités	25 274 119,00		25 274 119,00	8 433 474,21
48600000 - Charges constatées d'avance	53 773,00		53 773,00	13 890,00
Charges constatées d'avance	53 773,00		53 773,00	13 890,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**28 077 689,15**		**28 077 689,15**	**9 818 955,18**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**28 437 405,50**	**63 244,84**	**28 374 160,66**	**10 076 333,87**

Bilan détaillé

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
10130000 - Capital souscrit-appelé, versé	100 000,00	100 000,00
Capital social ou individuel	100 000,00	100 000,00
Résultat de l'exercice		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**100 000,00**	**100 000,00**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
15880000 - Provisions pour charges diverses	15 060 973,41	6 831 623,92
Provisions pour charges	15 060 973,41	6 831 623,92
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**15 060 973,41**	**6 831 623,92**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
40100000 - Fournisseurs	1 011 472,04	132 673,18
40810000 - Fournisseurs - fact. non parvenues	321 379,16	103 324,72
40811000 - FNP - Soutiens communes	8 448 323,79	29 365,21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 781 174,99	265 363,11
42820000 - Dettes provis. pr congés à payer	29 517,00	8 375,00
42860000 - Personnel - autres charges à payer	13 334,00	
Personnel	*42 851,00*	*8 375,00*
43100000 - Sécurité sociale	24 422,05	7 488,38
43730000 - Retraite Malakoff	11 234,86	3 171,77
43750000 - AXA Entreprises (Prévoyance)	2 655,27	975,46
43760000 - AXA (Mutuelle)	880,32	248,50
43820000 - Charges sociales s/congés à payer	13 612,88	3 904,18
Organismes sociaux	*52 805,38*	*15 788,29*
44400000 - Etat - impôts sur les bénéfices	831,00	360,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	*831,00*	*360,00*
44551000 - TVA à décaisser	738 698,00	681 185,00
44571000 - TVA collectée	159 488,18	136 778,65
44571100 - TVA Collectée 8.5%	2 104,31	
44587000 - TVA sur factures à établir	188 947,40	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*1 089 237,89*	*817 963,65*
44210000 - Prélèvements à la source (IR)	5 574,05	1 628,55
44720000 - Taxe d'apprentissage	447,21	573,26
44730000 - OPCO Interindustriel 2i		463,69
44860000 - Etat - autres charges à payer	744,00	500,00
Autres dettes fiscales et sociales	*6 765,26*	*3 165,50*
Dettes fiscales et sociales	1 192 490,53	845 652,44
41100000 - Clients	900,00	
41980000 - Clients - RRR à accorder	2 237 317,20	2 033 654,40
46710000 - NDF Marie Noelle Duval		40,00
46716000 - NDF Anne Lerolle	730,67	
46718000 - NDF Intervenants	537,83	
46719000 - NDF Alex Herique	36,03	
Autres dettes	2 239 521,73	2 033 694,40
TOTAL DETTES	**13 213 187,25**	**3 144 709,95**
TOTAL PASSIF	**28 374 160,66**	**10 076 333,87**

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 11/12/20 au 31/12/21 13 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation						
70611000 - Cigarettes Manufacturées ave	13 569 747,78	66,72	6 294 245,33	75,86	7 275 502,45	115,59
70611100 - Cigarette Manuf ac Filtres éco	916 645,32	4,51			916 645,32	
70611111 - Cig Manufc Filtre Plas Intraco	117 899,27	0,58	31 968,24	0,39	85 931,03	268,80
70612000 - Cigarillos Avec Filtre en Plasti	84 588,43	0,42	20 498,34	0,25	64 090,09	312,66
70613000 - Sticks Tabac à chauffer avec f	112 071,45	0,55	42 475,20	0,51	69 596,25	163,85
70613100 - Sticks Tabac à Plastique éco			4 000,00	0,05	-4 000,00	-100,00
70614000 - Filtres vendus séparément (ta	2 818 465,92	13,86	1 135 058,40	13,68	1 683 407,52	148,31
70614100 - Filtres vendu sépa éco Modu	202 875,13	1,00	-48 409,90	-0,58	251 285,03	-519,08
70615000 - Tubes Vendus séparément filt	2 460 333,59	12,10	787 523,88	9,49	1 672 809,71	212,41
70615100 - Tubes vendus sépa filtres éco	9 302,91	0,05	395,00		8 907,91	NS
70620000 - Barème Forfaitaire	24 500,00	0,12	15 000,00	0,18	9 500,00	63,33
70621000 - Barème Forfaitaire Intracomm	22 000,00	0,11	14 000,00	0,17	8 000,00	57,14
Production vendue (services)	20 338 429,80	100,00	8 296 754,49	100,00	12 041 675,31	145,14
Chiffre d'affaires net	**20 338 429,80**	**100,00**	**8 296 754,49**	**100,00**	**12 041 675,31**	**145,14**
75800000 - Produits divers gestion coura	10,11		0,48		9,63	NS
Autres produits	10,11		0,48		9,63	NS
Total produits d'exploitation	**20 338 439,91**	**100,00**	**8 296 754,97**	**100,00**	**12 041 684,94**	**145,14**
Charges d'exploitation						
60711000 - Achats Cendriers de poches	151 557,88	0,75			151 557,88	
60711010 - Achat Cendriers Opé Spécial I	5 089,95	0,03			5 089,95	
60712010 - SEPRA + CYAPO villes pilote	1 355,00	0,01			1 355,00	
60720200 - Avenir Voirie Plaque en Fonte	6 722,10	0,03			6 722,10	
Achats de marchandises	164 724,93	0,81			164 724,93	
60370000 - Variat. stocks marchandises	-13 206,00	-0,06			-13 206,00	
Variation de stock (m/ses)	-13 206,00	-0,06			-13 206,00	
60411000 - Soutiens versés aux commun	8 446 470,45	41,53	29 365,21	0,35	8 417 105,24	NS
60614000 - Fournitures carburant	1 782,61	0,01	98,35		1 684,26	NS
60614100 - Recharge	508,20				508,20	
60630000 - Achats de petit équipement	5 637,04	0,03	4 062,34	0,05	1 574,70	38,76
60631000 - OVH	2 527,02	0,01			2 527,02	
60632000 - Microsoft	1 407,48	0,01			1 407,48	
60640000 - Achats fournitures administrat	3 271,41	0,02	78,92		3 192,49	NS
61110000 - Sous-traitance Comearth Fra	31 050,00	0,15	32 735,00	0,39	-1 685,00	-5,15
61111000 - Sous-traitance Hacklys			12 600,00	0,15	-12 600,00	-100,00
61321000 - Domiciliation SDM	626,00		1 727,05	0,02	-1 101,05	-63,75
61322000 - Domiciliation BAYA	1 282,21	0,01	549,29	0,01	732,92	133,43
61323000 - Location Bureau BAYA AXES	85 406,39	0,42	17 245,16	0,21	68 161,23	395,25
61324000 - Location Salle Exceptionnelle	3 335,00	0,02	321,30		3 013,70	937,97
61351100 - Locations Alphabet BMW X1	8 758,96	0,04	2 958,11	0,04	5 800,85	196,10
61352000 - Locations de matériel de trans	275,00				275,00	
61552000 - Entretien du matériel de trans	129,00		458,76	0,01	-329,76	-71,88
61553000 - Entretien du matériel de bure	1 251,92	0,01			1 251,92	
61560000 - Maintenance	1 248,00	0,01	252,00		996,00	395,24
61561000 - Maintenance Box Cegid	2 430,00	0,01	330,00		2 100,00	636,36
61562000 - Abonnement Docusign	828,00				828,00	

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 11/12/20 au 31/12/21 13 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
61563000 - Hebergement Cloud	990,00				990,00	
61610000 - Assurances multirisques	15 000,00	0,07	1 477,02	0,02	13 522,98	915,56
61630000 - Assurance matériel de transp	1 639,89	0,01	327,92		1 311,97	400,09
61810000 - Documentation générale	884,10		133,00		751,10	564,74
61850000 - Frais de colloques, de sémina			3 000,00	0,04	-3 000,00	-100,00
61850100 - Frais de salons posts sponso	56 524,97	0,28			56 524,97	
61850200 - Salons,Manif, Encarts Publicit	1 855,53	0,01			1 855,53	
62221000 - Commissions EDC	11 082,94	0,05	947,92	0,01	10 135,02	NS
62261000 - Honoraires Capexia	26 100,00	0,13	9 000,00	0,11	17 100,00	190,00
62261001 - Honoraires Capexia - ME	8 860,00	0,04			8 860,00	
62261100 - Honoraires Mission Sociale	2 167,00	0,01	235,00		1 932,00	822,13
62261200 - Honoraires Mission DAF	7 170,00	0,04	28 812,50	0,35	-21 642,50	-75,11
62261300 - Honoraires InExtenso	191 105,00	0,94			191 105,00	
62262000 - Honoraires Avocats-Stephan	105 604,04	0,52	113 001,92	1,36	-7 397,88	-6,55
62262010 - Honoraires Avocat Xavier Big	23 800,00	0,12			23 800,00	
62263000 - Honoraires CAC	25 237,00	0,12	20 000,00	0,24	5 237,00	26,18
62263100 - Honoraires Etudes Austral	160 675,00	0,79			160 675,00	
62264000 - Honoraires Accompagnement			448 294,00	5,40	-448 294,00	-100,00
62266000 - Honoraires Communication	82 800,00	0,41	130 890,00	1,58	-48 090,00	-36,74
62267000 - Honoraires Conseil Comonlig			3 000,00	0,04	-3 000,00	-100,00
62267001 - Honoraires Presta Partenariat	45 613,00	0,22			45 613,00	
62267100 - Honoraires JFM Conseil	30 000,00	0,15	20 000,00	0,24	10 000,00	50,00
62267110 - Honoraires Divers	6 890,00	0,03	6 000,00	0,07	890,00	14,83
62267120 - Honoraires Gouz - Contentieu	7 200,00	0,04			7 200,00	
62267140 - Honoraires Fiscal	5 000,00	0,02			5 000,00	
62267400 - Honoraires Comandsee	422,00		5 281,00	0,06	-4 859,00	-92,01
62267800 - Honoraires Accompag Deloitt	526 175,00	2,59	253 500,00	3,06	272 675,00	107,56
62267801 - Honoraires Deloitte Ville Pilot	66 825,00	0,33			66 825,00	
62267820 - Honoraires Babel Sites Pilote	232 200,00	1,14			232 200,00	
62267900 - Honoraires Groupe eleven			13 740,00	0,17	-13 740,00	-100,00
62270000 - Frais d'actes et contentieux	16,00		3 544,09	0,04	-3 528,09	-99,55
62280130 - Autocontrole	6 875,00	0,03			6 875,00	
62281110 - Etude Gisement Optae	196 000,00	0,96			196 000,00	
62281120 - Etude Gisement Carto	155 000,00	0,76			155 000,00	
62282300 - Etude Soutenabilité Deloitte	130 550,00	0,64			130 550,00	
62283110 - Plan DROM COM	19 600,00	0,10			19 600,00	
62310000 - Annonces et insertions	93,87				93,87	
62310010 - Onclusive Veille Media	6 277,00	0,03			6 277,00	
62510000 - Deplacements Personnel FF	21 176,74	0,10	903,64	0,01	20 273,10	NS
62511000 - Deplacements Personnel Site	872,61				872,61	
62530000 - Forfait kilométriques	105,00				105,00	
62570000 - Réceptions FFO	10 376,57	0,05	2 911,36	0,04	7 465,21	256,42
62571000 - Receptions Site Pilotes	99,18				99,18	
62610000 - Frais postaux	1 977,18	0,01	211,68		1 765,50	834,04
62620000 - Frais de télécommunication	3 625,78	0,02	64,00		3 561,78	NS
62780000 - Prestations de services banca	7 047,96	0,03	4 759,41	0,06	2 288,55	48,08
62812000 - Cotisation Association Progrè	189 966,00	0,93	15 500,00	0,19	174 466,00	NS
62812060 - ACC D'OM	908,00				908,00	
62813000 - Redevance ADEME	109 705,00	0,54	33 159,00	0,40	76 546,00	230,85
62840000 - Frais de recrutement de perso	24 000,00	0,12	95 250,00	1,15	-71 250,00	-74,80
Autres achats & charges externes	11 124 317,05	54,70	1 316 724,95	15,87	9 807 592,10	744,85

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 11/12/20 au 31/12/21 13 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
63120000 - Taxe d'apprentissage	3 413,02	0,02	573,26	0,01	2 839,76	495,37
63130000 - Formation continue (Trésor)	2 760,59	0,01	463,69	0,01	2 296,90	495,35
63330000 - Formation continue (organism	3 560,64	0,02			3 560,64	
63511000 - Contribut° économique territ	-500,00				-500,00	
63512000 - Taxes foncières			500,00	0,01	-500,00	-100,00
63514000 - Taxes sur les véhicules sociét	20,00		10,00		10,00	100,00
63710000 - Contribution sociale de solidar	724,00				724,00	
Impôts, taxes et vers. assim.	9 978,25	0,05	1 546,95	0,02	8 431,30	545,03
64110000 - Salaires appointements	498 675,95	2,45	83 750,00	1,01	414 925,95	495,43
64120000 - Congés payés	21 142,00	0,10	8 375,00	0,10	12 767,00	152,44
64140000 - Indemnités et avantages diver	2 176,34	0,01	50,00		2 126,34	NS
64144000 - Indemnités de licenciement	13 334,00	0,07			13 334,00	
64170000 - Avantages en nature	6 626,88	0,03	552,24	0,01	6 074,64	NS
64180000 - Salaires provisionnés	-6 626,88	-0,03	-552,24	-0,01	-6 074,64	NS
Salaires et Traitements	535 328,29	2,63	92 175,00	1,11	443 153,29	480,77
64510000 - Cotisations à l'URSSAF	139 951,12	0,69	23 236,29	0,28	116 714,83	502,30
64530000 - Cotisations aux caisses de ret	54 345,02	0,27	10 142,75	0,12	44 202,27	435,80
64540000 - Cotisations aux ASSEDIC	17 923,29	0,09	3 540,75	0,04	14 382,54	406,20
64550000 - Cotisations prévoyance	6 718,77	0,03	1 145,07	0,01	5 573,70	486,76
64560000 - Charges de sécurité sociale e	1 708,63	0,01	198,80		1 509,83	759,47
64580000 - Variations Charges Sociales	9 708,70	0,05	3 904,18	0,05	5 804,52	148,67
64750000 - Médecine du travail et pharm	672,00				672,00	
64770000 - Tickets restaurants	4 982,31	0,02			4 982,31	
Charges sociales	236 009,84	1,16	42 167,84	0,51	193 842,00	459,69
68111000 - Dot. amort. s/immobil. incorpo	45 881,03	0,23	11 700,68	0,14	34 180,35	292,12
68112000 - Dot. amort. s/immobil. corpore	5 216,43	0,03	446,70	0,01	4 769,73	NS
68150000 - Dot. prov. risques & ch. exploi	8 229 349,49	40,46	6 831 623,92	82,34	1 397 725,57	20,46
Amortissements et provisions	8 280 446,95	40,71	6 843 771,30	82,49	1 436 675,65	20,99
65800000 - Charges diverses gestion cou	9,60		8,93		0,67	7,50
Autres charges	9,60		8,93		0,67	7,50
Total charges d'exploitation	**20 337 608,91**	**100,00**	**8 296 394,97**	**100,00**	**12 041 213,94**	**145,14**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**831,00**		**360,00**		**471,00**	**130,83**
RESULTAT FINANCIER						
RESULTAT COURANT AVANT IMP	**831,00**		**360,00**		**471,00**	**130,83**
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
69500000 - Impôts sur les bénéfices	831,00		360,00		471,00	130,83
Impôts sur les bénéfices	831,00		360,00		471,00	130,83
BENEFICE OU PERTE						

Liasse fiscale

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS — N° 2065-SD 2023

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS ALCOME	
SIRET 8 9 2 0 1 5 3 5 5 0 0 0 1 9	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
88 avenue Des Ternes 75017 PARIS 17	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : Traitement et élimination des déchets non dangereux — Si vous avez changé d'activité, cochez la case :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal** — Bénéfice imposable au taux normal : 6 371 — Déficit : 0

Bénéfice imposable à 15 % : 0 — Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% :

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 % :

PV à long terme imposables à 19% : — Autres PV imposables à 19% : — PV à long teme imposables à 0% : — PV exonérées art. 238*quindecies* :

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* — Jeunes entreprises innovantes — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* — Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* — Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* — Autres dispositifs — Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées — Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) — Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case

dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées — ECF — Viseur conventionné — Visa : CGA

– du prestataire :

– du comptable : SARL CAPEXIA
8 rue A. Volta 44470 CARQUEFOU — *Tél :* 02 28 01 15 66

– du conseil : — *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : — *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle–même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci–dessus (3)				(e)		
				(f)		
				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis (5)				**Total (a à h)**		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		
	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

2050 - Bilan Actif

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALCOME — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 88 avenue Des Ternes 75017 PARIS 17 — Durée de l'exercice précédent* 13

Numéro SIRET* 8 9 2 0 1 5 3 5 5 0 0 0 1 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2022

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	315 216	AG	57 581	257 634
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	21 396	AU	5 663	15 733
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	23 103	BI		23 103
		TOTAL (II)	BJ	359 716	BK	63 244	296 471
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	13 206	BU		13 206
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 124 362	BY		2 124 362
		Autres créances (3)	BZ	612 228	CA		612 228
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	25 274 119	CG		25 274 119
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	53 773	CI		53 773
		TOTAL (III)	CJ	28 077 689	CK		28 077 689
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	28 437 405	1A	63 244	28 374 160

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : — CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALCOME — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	100 000
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	15 060 973
	TOTAL (III)	DR	15 060 973
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 781 174
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 192 490
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	2 239 521
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	13 213 187
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	28 374 160

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	13 213 187
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALCOME — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	20 338 429	FH	FI	20 338 429
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	20 338 429	FK	FL	20 338 429
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	10
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	20 338 439
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	164 724
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(13 206)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	11 124 317
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	9 978
	Salaires et traitements*				FY	535 328
	Charges sociales (10)				FZ	236 009
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA	51 097
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	8 229 349
	Autres charges (12)				GE	9
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	20 337 608
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	831
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	831

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise SAS ALCOME — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	831
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	20 338 439
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	20 338 439
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 / Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2054 - Immobilisations

5 **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS ALCOME — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	236 426	KE		KF	78 790	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX	4 485	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	10 535	LC		LD	6 375	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH	9 550	LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	20 085	LO		LP	10 860	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	13 014	1U		1V	10 089	
	TOTAL IV	LQ	13 014	LR		LS	10 089	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	269 526	ØH		ØJ	99 740	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste (1)		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	315 216	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	4 485	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	16 910	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	9 550	NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	9 550	NH	21 396	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	23 103	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	23 103	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	9 550	ØL	359 716	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissable

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2023
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ALCOME

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2055 - Amortissements

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALCOME — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	11 700	PF	45 881	PG		PH	57 581
TOTAL I		RK	11 700	RM	45 881	RN		RO	57 581
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE	38	QF		QG	38
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	446	QM	5 177	QN		QO	5 624
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	446	QV	5 216	QW		QX	5 663
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	12 147	ØP	51 097	ØQ		ØR	63 244

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**				NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2056 - Provisions inscrites au bilan

7 **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALCOME — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	6 831 623	5W	8 229 349	5X		5Y	15 060 973
	TOTAL II	5Z	6 831 623	TV	8 229 349	TW		TX	15 060 973
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	6 831 623	UB	8 229 349	UC		UD	15 060 973
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	8 229 349	UF			
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8 **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALCOME — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	23 103	UV		UW	23 103
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	2 124 362		2 124 362		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	587 049		587 049		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	25 179		25 179		
Charges constatées d'avance		VS	53 773		53 773		
TOTAUX		VT	2 813 467	VU	2 790 364	VV	23 103
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 781 174	9 781 174		
Personnel et comptes rattachés		8C	42 851	42 851		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	52 805	52 805		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	831	831		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 089 237	1 089 237		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 765	6 765		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 239 521	2 239 521		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	13 213 187	VZ 13 213 187		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) — 9 — **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** — DGFiP N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ALCOME — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2022

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	4 736	XE	4 756
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	20		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI	784	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW	784
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	831
Quote–part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — – Plus–values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — – Plus–values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	6 371

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

	Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
	Plus-values nettes à long terme — – imposées au taux de 0 %						WH		
	Plus-values nettes à long terme — – imposées au taux de 19%						WP		
	Plus-values nettes à long terme — – imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures						WW		
	Plus-values nettes à long terme — – imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus–values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			)	XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		L5		XF
	Zone franche urbaine –TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		PB	Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI		XG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL				
	(Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH	)			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD							
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
						TOTAL II	XH		

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI	6 371	
	déficit **(II moins I)**			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	6 371	XO

Cegid Group

2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES** DGFiP N° 2058-B 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALCOME — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	29 517

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
Voir état annexe	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
CAP C3S 2022	9K	784	9L	
CAP 3S 31 10 22 base 21 214 705€	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	784	YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles

(lignes 1 à 4)
N° 2058-B

ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation
SAS ALCOME

Provisions pour risques et charges

Libellé	Dotations	Reprises
Prov pour charges futures		
Extourne Situ 31/05/22		
Prov pour charges futures		
prov litige MCA 50%		

Cegid Group

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** — DGFiP N° 2058-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALCOME — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		– Autres réserves	ZD		
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE		
			Autres répartitions	ZF		
			Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH		

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail)	J7		YQ	
	– Engagements de crédit–bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance			YT	8 477 520
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	99 683
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	2 072 966
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	300 579	ST	474 146
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	11 124 317
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	(500)
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	10 478
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	9 978
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée			YY	3 901 606
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	482 779
DIVERS	– Montant brut des salaires *			ØB	505 303
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro du centre de gestion agréé *	XP			
	– **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) — Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*			RH	

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

2059A - Détermination des plus ou moins values

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALCOME — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059B - Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT** DGFiP N° 2059-B 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALCOME — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2059C - Suivi des moins-values à long terme

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALCOME — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,8 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥=②+③-④-⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

Cegid Group

2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) — 16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ALCOME — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	5
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	20 338 429
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	20 338 429

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	13 206
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	13 216

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	8 626 329
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 563 029
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	9
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	11 189 368

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	9 162 277

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	9 162 277

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	20 338 429
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01/01/2022
	GZ	31/12/2022
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2059F - Composition du capital social

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F 2023**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 892015355500019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ALCOME

ADRESSE (voie) 88 avenue Des Ternes

CODE POSTAL 75017 VILLE PARIS 17

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1 6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3 100 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination BRITISH AMERICAN TOBACCO FRANCE
N° SIREN (si société établie en France) 303765630 % de détention 24.00 Nb de parts ou actions 24 000
Adresse : N° Voie 100-110 Esplanade du Général
Code Postal 92932 Commune PARIS LA DÉFENSE CEDEX Pays FRANCE

Forme juridique SASU Dénomination JT INTERNATIONAL FRANCE
N° SIREN (si société établie en France) 308146430 % de détention 24.00 Nb de parts ou actions 24 000
Adresse : N° 35 Voie rue des abondances
Code Postal 92100 Commune BOULOGNE BILLANCOURT Pays FRANCE

Forme juridique SASU Dénomination PHILIP MORRIS FRANCE
N° SIREN (si société établie en France) 712054014 % de détention 24.00 Nb de parts ou actions 24 000
Adresse : N° 23/25 Voie rue Delarivière Lefoullon
Code Postal 92062 Commune PARIS LA DEFENSE Cedex Pays FRANCE

Forme juridique SASU Dénomination SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION
N° SIREN (si société établie en France) 331355263 % de détention 24.00 Nb de parts ou actions 24 000
Adresse : N° 143 Voie boulevard Romain Rolland
Code Postal 75014 Commune PARIS 14 Pays FRANCE

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : **N°** Voie
Code Postal Commune Pays

Titre **(2)** Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

DocuSign Envelope ID: AE241910-E58F-4648-87C9-42CD31FDA02C

ALCOME
L'éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public

SAS au capital de 100.000 euros
Siège social : 88 avenue des Ternes - 75017 Paris
892 015 355 RCS PARIS

Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 16 mai 2023 à 14h30

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale,

après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du Président,

après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes,
avoir reçu toutes les explications concernant les comptes de l'exercice 2022,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.
L'Assemblée générale déclare

approuver ce rapport financier, ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui font apparaître un résultat nul et des provisions pour charges futures de 8.229 349 € constituées sur l'exercice

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité et après avoir pris acte que le résultat de l'exercice est égal à zéro pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, constate en conséquence qu'il n'y a pas lieu à affectation du résultat.

En conséquence, elle

donne au Président et à la Directrice Générale quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes faisant état de la présence d'une convention réglementée visées à l'article L. 227-10 et suivants du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

TROSIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

13 juin 2023 \| 08:09:54 CEST DocuSigned by: Jerome Duffieux 3217A38AE9124A2...
M. Jérôme DUFFIEUX
Président

DocuSign Envelope ID: E64CA041-6898-420C-BAFE-25F576898288

mazars

61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

ALCOME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS
Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de : 8 320 000 Euros - RCS : Nanterre 784 824 153

DocuSign Envelope ID: E64CA041-6898-420C-BAFE-25F576898288

Alcome
Société par actions simplifiées au capital de 100 000 €
88 avenue des Ternes 75017 Paris
RCS Paris 892 015 355

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société Alcome,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Alcome relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

DocuSign Envelope ID: E64CA041-6898-420C-BAFE-25F576898288

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

DocuSign Envelope ID: E64CA041-6898-420C-BAFE-25F576898288

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

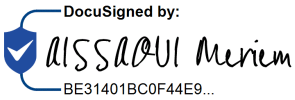
DocuSign Envelope ID: E64CA041-6898-420C-BAFE-25F576898288

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 26 avril 2023



Meriem AISSAOUI

Associée

Christophe PUIG
Patrice LE ROUX

SAS ALCOME

88 avenue Des Ternes
75017 PARIS 17

Comptes Annuels au 31/12/2022

CAPEXIA Paris : 16 Rue d'Athènes – 75009 PARIS
Adresse de correspondance : CAPEXIA – La Fleuriaye – BP 90744 – 44481 Carquefou cedex
Tél. : +33 1 46 22 84 60 – Fax : +33 1 44 40 41 82 – Email : capexia@capexia.fr – Site : www.capexia.fr

SAS au capital de 30 000 euros – RCS Paris 752 951 418 – N° TVA : FR 377 529 514 18
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Ile de France

Sommaire

Comptes annuels **2**

Bilan 3

Compte de résultat 5

Annexe 6

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	315 217	57 582	257 635	224 726
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	21 396	5 663	15 733	10 089
Immob. en cours / Avances & acomptes				9 550
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	23 104		23 104	13 014
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**359 716**	**63 245**	**296 472**	**257 379**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	13 206		13 206	
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 124 363		2 124 363	1 035 611
Fournisseurs débiteurs	25 170		25 170	
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	587 049		587 049	335 980
Autres créances	9		9	
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 274 119		25 274 119	8 433 474
Charges constatées d'avance	53 773		53 773	13 890
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**28 077 689**		**28 077 689**	**9 818 955**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**28 437 406**	**63 245**	**28 374 161**	**10 076 334**

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**100 000**	**100 000**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	15 060 973	6 831 624
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**15 060 973**	**6 831 624**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 781 175	265 363
Personnel	*42 851*	*8 375*
Organismes sociaux	*52 805*	*15 788*
Etat, Impôts sur les bénéfices	*831*	*360*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*1 089 238*	*817 964*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	*6 765*	*3 166*
Dettes fiscales et sociales	1 192 491	845 652
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 239 522	2 033 694
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**13 213 187**	**3 144 710**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**28 374 161**	**10 076 334**

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 11/12/20 au 31/12/21 13 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Production vendue (services)	20 338 430	8 296 754	12 041 675	145,14
Chiffre d'affaires net	**20 338 430**	**8 296 754**	**12 041 675**	**145,14**
Autres produits	10		10	NS
Total produits d'exploitation	**20 338 440**	**8 296 755**	**12 041 685**	**145,14**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	164 725		164 725	
Variation de stock (m/ses)	-13 206		-13 206	
Autres achats & charges externes	11 124 317	1 316 725	9 807 592	744,85
Impôts, taxes et vers. assim.	9 978	1 547	8 431	545,03
Salaires et Traitements	535 328	92 175	443 153	480,77
Charges sociales	236 010	42 168	193 842	459,69
Amortissements et provisions	8 280 447	6 843 771	1 436 676	20,99
Autres charges	10	9	1	7,50
Total charges d'exploitation	**20 337 609**	**8 296 395**	**12 041 214**	**145,14**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**831**	**360**	**471**	**130,83**
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMP	**831**	**360**	**471**	**130,83**
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Impôts sur les bénéfices	831	360	471	130,83
BENEFICE OU PERTE				

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ALCOME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 28 374 161 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/04/2023 par le Conseil d'Administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
 3 à 7 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Autres éléments significatifs

1. Suivi des agréments de l'Eco-organisme ALCOME :

La filière Responsabilité Elargie des Producteurs - dite « REP » - dérive du droit communautaire et a été codifiée aux articles L.541-10 et suivants du code de l'environnement.

La filière REP pose en effet pour principe que les producteurs au sens de l'article L. 541-10 du code de l'environnement - soit « toute personne physique ou morale qui élabore, fabrique, manipule, traite, vend ou importe des produits générateurs de déchets ou des éléments ou matériaux entrant dans leur fabrication » - doivent être impliquées dans la gestion des déchets qu'elles génèrent et leur réintroduction dans l'économie.

La filière REP sur les produits du tabac a été instaurée à compter du 1er janvier 2021 dans la continuité de la directive 2019/904 du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement et de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, codifiée aux articles L.541-10 et suivants du code de l'environnement.

Les obligations et objectifs de l'éco-organisme chargé par les fabricants de tabac de la gestion des déchets issus de la filière a été fixé par un cahier des charges publié au Journal Officiel le 18 février 2021.

Dans ce cadre, la société ALCOME SAS a été immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 892 015 355 le 15 décembre 2020 avec un début d'activité fixée au 11 décembre 2020.

La société ALCOME a été agréée, par arrêté du 28 juillet 2021, pour une durée de six ans, à compter de la date de publication de l'arrêté, pour acquitter, en tant qu'éco-organisme, les producteurs des produits du tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits du tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

2. Soutiens aux collectivités et autres personnes publiques :

L'éco-organisme établit un contrat type visant à proposer des dispositifs de collecte des mégots et leur gestion, dans les conditions prévues à l'article R. 541-105.
Ce contrat type propose la mise à disposition sans frais de dispositifs de collecte des mégots aux lieux convenus avec les personnes suivantes qui en font la demande :
- les personnes publiques mentionnées au 3° de l'article R. 541-111 ;
- toute personne dont l'activité professionnelle conduit à la production de mégots susceptibles de se retrouver dans l'espace public.

Ce contrat type prévoit que ces personnes peuvent choisir :
- d'assurer elles-mêmes la gestion des mégots ainsi collectés ;
- ou que l'éco-organisme pourvoit à leur gestion, y compris ceux collectés dans les dispositifs mis en place par ces personnes antérieurement à la date d'agrément de l'éco-organisme.
Les soutiens financiers versés aux communes dépendent d'un barème fixé par habitant et par an, qui ont été pondérés par un facteur multiplicatif de 0,5 pour l'année 2021 et de 0,75 pour l'année 2022. Ce barème est issu du cahier des charges.

S'agissant des personnes publiques autres que les collectivités territoriales chargées d'assurer la salubrité publique, l'éco-organisme prend en charge, à leur demande, 80 % des coûts optimisés qui sont relatifs aux opérations de nettoiement qu'elles assurent.
L'éco-organisme établit une convention avec ces personnes. Cette convention précise les modalités selon lesquelles sont déterminés les coûts optimisés des opérations de nettoiement et les modalités de versement des soutiens financiers.

Faits caractéristiques

3 - Autres informations

A ce jour, la crise Ukrainienne qui a débuté en février 2022 n'a pas eu d'impact sur l'activité de notre société.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	236 427	78 790		315 217
Immobilisations incorporelles	**236 427**	**78 790**		**315 217**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		4 486		4 486
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 536	6 375		16 911
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	9 550		9 550	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**20 086**	**10 861**	**9 550**	**21 396**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	13 014	10 090		23 104
Immobilisations financières	**13 014**	**10 090**		**23 104**
ACTIF IMMOBILISE	**269 526**	**99 740**	**9 550**	**359 716**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste Virements de l'actif circulant Acquisitions Apports Créations Réévaluations	78 790	10 861	10 090	99 740
Augmentations de l'exercice	**78 790**	**10 861**	**10 090**	**99 740**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste Virements vers l'actif circulant Cessions Scissions Mises hors service		9 550		9 550
Diminutions de l'exercice		**9 550**		**9 550**

Immobilisations incorporelles

- Immobilisations incorporelles - Poste Concession et droits similaires :

Ce poste comprend essentiellement le coût de développement du portail internet pour la gestion des relations contractuelles entre l'éco-organisme et les communes ou groupement ainsi que les autres personnes publiques. Ce portail permet aussi de gérer la relation avec les metteurs sur le marché.

Les coûts engagés dans la phase de recherche (études de faisabilité, détermination des objectifs et des fonctionnalités, ..) sont constatés dans les charges de l'exercice.

Les coûts engagés pendant la phase de développement sont portés à l'actif.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 701	45 881		57 582
Immobilisations incorporelles	**11 701**	**45 881**		**57 582**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		39		39
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	447	5 178		5 625
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**447**	**5 216**		**5 663**
ACTIF IMMOBILISE	**12 147**	**51 097**		**63 245**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 813 468 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 104		23 104
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 124 363	2 124 363	
Autres	612 229	612 229	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	53 773	53 773	
Total	**2 813 468**	**2 790 364**	**23 104**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

- Poste Autres créances :

Ce poste comprend la TVA déductible pour 214 163 € et la TVA à régulariser sur les Avoirs à établir pour 372 886 €.

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 133 684
Total	**1 133 684**

- Factures à établir :

Voir note sur le chiffre d'affaires - Contribution des adhérents

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 100 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	6 831 624	8 229 349			15 060 973
Total	**6 831 624**	**8 229 349**			**15 060 973**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		8 229 349			
Financières					
Exceptionnelles					

1 - Provision pour charges futures :

Conformément à son statut d'éco-organisme à but non lucratif, la société ALCOME SAS doit affecter toutes les recettes perçues de ses adhérents aux missions pour lesquelles elle a été agréée en tant qu'éco-organisme.

Aussi, la partie non encore utilisée à la clôture de l'exercice 2022 a fait l'objet d'une provision pour charges futures de 8 229 349 €, afin de prendre en compte les dépenses futures non encore engagées au titre de l'année 2022 mais se rattachant à ses recettes 2022.
Il en résulte un résultat comptable de la société ALCOME SAS au titre son activité d'éco-organisme égal à zéro.
Le total de la provision pour charges futures au 31 12 2022 s'établit à 15 060 973 €.

Dans le cadre d'un rescrit fiscal formulé par la société le 22 décembre 2021, l'Administration fiscale a accepté , le 23 mars 2022, la déductibilité fiscale de la provision pour charges futures.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 213 187 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 781 175	9 781 175		
Dettes fiscales et sociales	1 192 491	1 192 491		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 239 522	2 239 522		
Produits constatés d'avance				
Total	**13 213 187**	**13 213 187**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	321 379
FNP - Soutiens communes	8 448 324
Dettes provis. pr congés à payer	29 517
Personnel - autres charges à payer	13 334
Charges sociales s/congés à payer	13 613
Etat - autres charges à payer	744
Clients - RRR à accorder	2 237 317
Total	**11 064 228**

Notes sur le bilan

- Facture non parvenues - Soutiens aux communes :

Seuls ont été constatées en factures non parvenues, les engagements auprès de communes ayant finalisé leur parcours sur le portail internet et notamment signé le contrat type avec la société ALCOME avant le 31 décembre 2022.

- Avoirs à établir :

Voir note sur le chiffre d'affaires - Contribution des adhérents

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	53 773		
Total	**53 773**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	20 338 430		20 338 430
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	**20 338 430**		**20 338 430**

- Contributions adhérents :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les adhérents est déterminé sur la base des factures émises prenant en compte les déclarations de mises sur le marché au cours de la période.

Les contributions financières des adhérents ont été facturées par acomptes en 2022 sur la base des quantités de produits de tabac mises sur le marché par catégorie de l'année 2021, en fonction d'un barême amont, et de l'application d'une éventuelle éco-modulation.

La société a régularisé en 2023 le montant des facturations d'acomptes à partir des quantités de produits de tabac mises sur le marché par catégorie de l'année 2022, et déclarés à la date d'arrété des comptes.

Dans ce cadre, il a été constaté dans les comptes au 31 12 2022 :
- des factures à établir pour un montant HT de 944 737 € (soit 1 133 684 € TTC)
- des avoirs à établir pour un montant HT de 1 864 432 € (soit 2 237 317 € TTC)

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 25 237 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Dans une décision du 28 juillet 2022, le Conseil d'Etat a annulé le cahier des charges publié par arrêté du 5 février 2021, pour absence de consultation publique avant sa parution.
Un nouveau cahier des charges a été publié en date du 23 novembre 2022 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2023. Ce nouveau cahier des charges précise que l'agrément du 27 juillet 2021 est toujours en vigueur.
En date du 7 mars 2023, Alcome a déposé un complément à sa demande d'agrément afin de répondre aux obligations du nouveau cahier de charges.
La Cifrep du 6 avril dernier a acté la réponse d'Alcome.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	**5**	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Obligations de communication	*693 000*
Obligations de Recherche et Développement	*315 000*
Autres engagements donnés	1 008 000
Total	**1 008 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

1 - Respect des obligations des cahiers des charges et Loi AGEC

1.1 – Actions de communication mises en œuvre par l'éco-organisme
Le paragraphe 5.2 du cahier des charges d'Alcome prévoit que « l'éco-organisme consacre chaque année au moins 5% du montant total des contributions financières qu'il perçoit au soutien d'actions d'information et de sensibilisation, dont la création d'espace sans tabac et la distribution de cendriers de poche ».
--> Sur l'exercice 2021, les dépenses engagées au titre d'actions d'information et sensibilisation s'élevaient à 54 k€, contre un engagement valorisé à 415 k€.
--> Sur l'exercice 2022, les dépenses engagées au titre d'actions d'information et sensibilisation s'élèvent à 685 k€, contre un engagement valorisé à 1 017 k€.
--> Ainsi, l'engagement porté par Alcome sur l'obligation en actions d'information et sensibilisation s'élève à 693 k€ au 31 décembre 2022.

1.2 – Recherche et Développement
Le paragraphe 6.1 du cahier des charges d'Alcome prévoit que « L'éco-organisme consacre sur la durée de son agrément au moins 2% du montant total des contributions financières qu'il perçoit à des projets de recherche et développement publics ou privés ».
--> Sur l'exercice 2021, aucune dépense de recherche et développement n'avait été engagée, contre un engagement valorisé à 166 k€.
--> Sur l'exercice 2022, les dépenses engagées pour la recherche et développement s'élèvent à 258 k€, contre un engagement valorisé à 407 k€.
--> Ainsi, l'engagement porté par Alcome sur l'obligation en recherche et développement s'élève à 315 k€ au 31 décembre 2022

Autres informations

--> Ainsi, l'obligation est respectée à la clôture 2022.

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
SA EUROPEENNE DE CAUTIONNEMENT	*925 000*
Avals et cautions	925 000
Autres engagements reçus	
Total	**925 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 4 030 euros

Au titre de l'exercice clôturant le 31 décembre 2022, le montant de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière tient compte des paramètres suivants :
• Départ en retraite : 64 ans
• Modalité de départ en retraite : Départ volontaire
• Convention collective : Droit du travail
• Table de mortalité prescrite par le code des assurances : TV 88/90
• Taux d'actualisation net : 3,50 %, en référence au taux IBOXX € corporate AA+
• Taux d'évolution des salaires : 2,00 % pour les Cadres ; 2,000% pour les Non-Cadres.
• Application d'un taux de turn-over global de 2 % ; Nul au-delà de 60 ans ;
• Taux de charges sociales : 43 %.

Le montant de l'engagement global est diminué des sommes externalisées auprès des assureurs.

Compte tenu de ces hypothèses, le montant des engagements de retraite au 31 12 2022 s'établit à 4 030 €.